

AVENANT FINANCIER MODIFICATIF N° 2 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 17 DECEMBRE 2019 DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MAISON DES ADOLESCENTS DE BASTIA »

PREAMBULE

Le 17 décembre 2019, le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente du groupement d'intérêt public (GIP) « Maison des adolescents (MDA) de Bastia » ont signé une convention fixant les modalités de participation de la Collectivité de Corse au financement de la MDA.

Signataires :

L'avenant financier modificatif n° 2 à la convention de financement du groupement d'intérêt public maison des adolescents est conclu entre la Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, dont le siège est situé Hôtel de la Collectivité, Cours Napoléon BP 414, 20183 AJACCIO CEDEX et le groupement d'intérêt public maison des adolescents (GIP MDA - SIRET 130 020 779 000 18) représenté par Mme Leslie PELLEGRINI, Présidente du GIP MDA - Immeuble le Forum du FANGO - 20200 Bastia.

Article 1 : Objet de l'avenant financier modificatif n° 2

Le présent avenant à la convention suscitée fixe le montant de la subvention accordée par la Collectivité de Corse au GIP MDA au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : Descriptif de l'action du GIP MDA

Objectifs

La MDA a pour objectif d'assurer une prise en charge globale et coordonnée du mal être psychologique et social des adolescents.

Ce dispositif permet aux différents acteurs de se connaître et de travailler ensemble de façon cohérente, articulée et en complémentarité.

Il s'agit de mieux répondre aux situations d'urgence, de mieux connaître les parcours de vie et de mettre en place un projet adapté aux besoins de l'adolescent.

Public

La MDA s'adresse aux adolescents de 12 à 21 ans.

Lieu d'intervention : Sur l'ensemble de la Haute-Corse.

Article 3 : Responsabilité

Les activités de la MDA sont placées sous l'entière responsabilité du groupement d'intérêt public qui l'administre.

Celui-ci doit souscrire tout contrat d'assurance lié à son activité.

La responsabilité de la Collectivité de Corse ne pourra être recherchée en cas de non-respect de cette obligation par l'association.

Article 4 : Durée de l'avenant financier modificatif n° 2

Sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception de 3 (trois) mois avant son échéance, le présent avenant est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de l'accusé de transmission au contrôle de la légalité.

Article 5 : Clauses financières

Le présent avenant donnera lieu au versement d'une subvention, au titre de l'année 2021, dont le montant a été fixé par l'Assemblée de Corse, après examen du budget prévisionnel et d'un compte administratif présentés par le groupement en appui de sa demande de financement.

Cette subvention sera versée sur présentation par le groupement d'une demande de versement accompagnée de la délibération de l'Assemblée de Corse qui aura fixé le montant de la subvention allouée ainsi que de l'avenant financier signé par les parties.

Pour l'année 2021, le montant de la subvention est fixé à 60 000,00 €.

Article 6 : Contrôle financier

Un contrôle financier des sommes sera effectué annuellement.

Pour que la collectivité de corse puisse exercer ce contrôle, la direction du groupement devra fournir, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, les documents suivants :

- o Budget et compte de résultat de l'exercice écoulé.

En cas de cessation complète de l'activité durant un exercice, la Collectivité de Corse procédera au recouvrement la partie non utilisée de la subvention.

Article 7 : Obligations de l'association

Le groupement s'engage :

- à formuler sa demande annuelle de subvention auprès de la direction de la protection de l'enfance au plus tard le 31 mai de l'année de l'exercice considéré ;
- à remettre un rapport annuel d'activité ;
- à remettre les pièces nécessaires au contrôle financier prévues à l'article 7 ;
- à se tenir à jour des obligations et/ou cotisations sociales et fiscales, et parafiscales ;

- à communiquer, sans délai, tout changement significatif dans l'activité ou l'organisation de son fonctionnement ;
- communiquer, sans délai, tout changement de statut ou d'objet social.

Article 8 : Clauses de résiliation

En cas d'infraction aux clauses du présent avenant, et après mise en demeure par la Collectivité de Corse, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 15 jours après sa notification, le présent avenant pourra être résilié de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.

La Collectivité de Corse conserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant ; pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira cependant droit à indemnisation.

Le présent avenant cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut social de l'association.

Article 9 : Litiges

En cas de litige pour l'application du présent avenant, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Bastia.

Cet avenant a été établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Bastia, le.....

La Présidente du GIP Maison des Adolescents

Le Président du Conseil exécutif
de Corse

Leslie PELLEGRINI

Gilles SIMEONI

BUGDET PREVISIONNEL 2021

SECTION EXPLOITATION

CHARGES

PRODUITS

I/ CHARGES DE PERSONNEL

2021

I/ FINANCEMENTS

2021

Quotité (ETP)	Corps de métier	Cout année pleine
---------------	-----------------	-------------------

0,4	Pédiatre ou médecin généraliste	50 000 €
0,8	Directeur	78 000 €
0,6	Pédopsychiatre	63 000 €
1,5	Psychologue	65 000 €
1	Secrétaire	43 000 €
0,2	Educatrice PJJ	12 700 €
0,1	Sage femme CDC	7 000 €
4,3	TOTAL COUT MASSE SALARIALE	318 700 € 63,7%

MIG du CH BASTIA transférée au GIP MDA 254 244 € (part exploitation)	249 845 €
Subvention ARS Projet Territorial MDA	125 800 €
Subvention Mairie de Bastia	20 000 €
Subvention Collectivité de Corse	60 000 €

Mise a disposition Educatrice PJJ	12 700 €
Mise à disposition Sage Femme	7 000 €
SOUS TOTAL FINANCEMENTS	475 345 € 95,0%

0,5	Psychologue	22 000 €
0,5	Coordonnateur	22 000 €
1	COUT MASSE SALARIALE BALAGNE	44 000 € 8,8%

Subvention Antenne de Balagne	0,0%
-------------------------------	------

II/ CHARGES AUTRES

II/ REINTEGRATION DES SUB. EQUIPEMENT

CHARGES DE STRUCTURE

Energies (eau, électricité...)	2 500,00 €	92 570,00 €
Fourniture petit outillage	3 000,00 €	
Fournitures administratives	1 000,00 €	
Loyer	41 650,00 €	
Charges locatives	1 770,00 €	
Location fontaine eau	250,00 €	
Maintenance	2 000,00 €	
Entretien locaux	1 900,00 €	
Assurance responsabilité civile+ locaux	1 100,00 €	
Cotisations divers	1 000,00 €	
Journées Nationales MDA	2 500,00 €	
Honoraires EC CAC	8 200,00 €	
Informatique-téléphonie fonctionnement	250 €	
Services bancaires	450 €	
Amortissement	25 000 €	

MISE EN ŒUVRE PROJET MDA

Projet de soin global	15 000,00 €	45 075,00 €
-----------------------	-------------	--------------------

Honoraires Psychothérapeute Action Partenaires	2 700,00 €
Actions Formations : professionnels-partenaires-paren	12 000 €
Adhésion GRADes	1 000,00 €
Déplacements missions Réceptions	2 600,00 €
Honoraires Dieteticienne	3 500,00 €
Lising véhicule (projet territ)	5 000 €
Mise a disposition local Balagne	
Vacations secteur libéral	3 275 €

TOTAL CHARGES HORS PERSONNEL	137 645 €	27,5%
-------------------------------------	------------------	--------------

SOUS TOTAL	25 000 €	5,0%
-------------------	-----------------	-------------

TOTAL DES CHARGES	500 345 €
--------------------------	------------------

100,0%

TOTAL DES PRODUITS	500 345 €	100,0%
---------------------------	------------------	---------------

RESULTATS 2021

- €

SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS

SUBVENTIONS

MISE EN ŒUVRE PROJET MDA

Matériel Numérique - Télémedecine	4 399 €
-----------------------------------	---------

MIG du CH BASTIA transférée au GIP MDA (part investissement)	4 399 €
--	---------

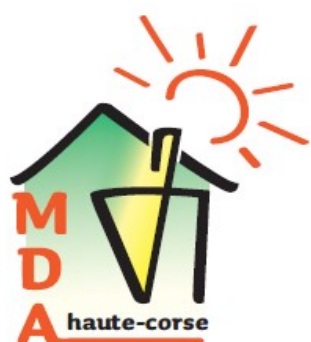
A casa di i Zitelloni

RAPPORT D'ACTIVITE

2020

GIP Maison Des Adolescents

de Haute-Corse



Sommaire :

INTRODUCTION

- 1- Présentation de la MDA
 - a. Les membres du GIP
 - b. Les instances 2020
 - c. Le règlement intérieur
- 2- Avancées logistiques 2020
 - a. Projet de communication
 - b. Logiciel DPI en ligne
 - c. Mise aux normes des locaux
- 3- Activité 2020 :
 - a. Auprès des adolescents
 - b. Auprès des partenaires
 - c. Auprès des parents et des familles
 - d. Formations
- 4- Plan de continuité des périodes de confinement
 - a. De mars à mai
 - b. De septembre à décembre
- 5- Les conventions de partenariat du GIP
 - a. Conventions de financement
 - b. Conventions de mutualisation de ressources humaines
 - c. Conventions de partenariat – Projet de santé
- 6- Perspectives 2021
 - a. Projet médico-soignant
 - b. Projet Antenne de Balagne
- 7- Bilan Financier 2020

CONCLUSION

INTRODUCTION :

La MDA de la Haute-Corse revêt sa forme actuelle depuis la signature de la nouvelle convention constitutive du GIP MDA en décembre 2019 .

L'année 2020 marque d'une part sa stabilité juridique et d'autre part sa première d'année d'exercice autour d'un projet médico-soignant de santé globale validé par les instances et mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire .

Son projet s'inscrit dans la poursuite d'objectifs alliant le respect du cahier national des charges des MDA et l'adaptation de l'offre au contexte de notre territoire.

Cependant, l'année 2020 a été essentiellement marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a nécessité des mesures d'adaptation en termes d'organisation de travail et de satisfaction de prises en charge.

Malgré le contexte anxiogène lié à la situation sanitaire durant cette année 2020, son l'impact sur les adolescents, l'équipe qui a fait preuve d'adaptabilité et d'une forte implication afin de permettre la poursuite des 1ers accueils, une continuité des accompagnements et éviter toute rupture de suivis.

Le rapport déclinera dans sa première partie un volet juridique en lien avec la Convention Constitutive, puis l'ensemble de l'activité 2020 de notre structure d'un point de vue quantitatif et qualitatif, les perspectives d'évolution 2021 pour conclure par le bilan financier 2020.

1- Présentation de la MDA de Haute-Corse :

La MDA de Haute-Corse a un statut juridique de Groupement d'intérêt Public. La Convention Constitutive signée le 16 décembre 2013 a fait l'objet de 2 modifications en date du 1^{er} octobre 2018 et 25 février 2019 ainsi qu'un avenant le 12 décembre 2019. L'arrêté N°2019-076 du Préfet de Corse et du Directeur Général de l'ARS a prorogé la Convention Constitutive du GIP pour une durée de 5 ans.

La comptabilité et la gestion du GIP sont assurées suivant les règles de comptabilité de droit privé.

a- Les membres du GIP :

- **Le GIP a été constitué entre les membres fondateurs suivants :**
 - La Collectivité de Corse
 - la Ville de Bastia
 - le Centre Hospitalier de Bastia
 - l'Association des Pupilles de l'enseignement Supérieur de la Haute-Corse (AD PEP 2B)

b- Les instances 2020:

Le GIP est présidé par Mme Leslie Pellegrini qui assure la présidence de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

- **L'assemblée Générale est constituée** de l'ensemble des membres, fondateurs et adhérents, elle comporte 4 Collèges :
 - **Le collège des représentants de l'Etat, de l'Assurance Maladie et du C.H.Bastia :**
 - CH Bastia
 - Direction Départementale de l'Education Nationale
 - Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - La Caisse Primaire d'assurance maladie
 - l'Agence Régionale de Santé de Corse
 - **Le Collège des représentants des collectivités territoriales :**
 - La CDC
 - l'Association des maires de Haute-Corse
 - la Ville de Bastia.
 - **Le collège des représentants des Associations :**
 - L'association AD.PEP 2b
 - L'association GEM (se construire Ensemble)
 - L'Association Lien Ecoute Initiative Accompagnement (LEIA)
 - L'ADPS **Association Départementale de Promotion de la Santé**
 - Associu di i Parenti Corsi.
 - **Le 4eme collège composé des membres invités avec voix consultative :**
 - L'expert comptable du GIP
 - La Commissaire aux comptes
 - Les médecins du GIP

- **Le Conseil d'Administration :**

le groupement est administré par un conseil d'admin station composé de deux représentants par collège et désigné par l'assemblée générale pour une durée de trois ans. Les membres désignés sont :

- La Collectivité de Corse
- La Ville de Bastia
- Le CH Bastia
- La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- L'association AD.PEP 2b
- L'association GEM (se construire Ensemble)

- **Le Directrice du Groupement :**

A été nommé par le Conseil d'Administration du 17 mai 2019.

- **La Commissaire aux comptes :**

La candidature du Cabinet KALLISTE REVISION COMPTABLE est adoptée en AG le 17 décembre 2019.

- **Tenues des instances en 2020 :**

Les instances du GIP MDA se sont réunies 7 fois en 2020 autour de 4 Conseils d'Administration et de 3 Assemblées Générales.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 Mme Leslie Pellegrini, après 3 ans de mandat, est réélue à l'unanimité Présidente du GIP pour une durée de 3 ans.

- **Régularisations à apporter :**

l'article 21 de la CC relative à la composition de l'Assemblée générale précise « ...chacun des membres des trois collèges est amené à désigner un représentant suppléant ». A ce jour, la majorité des suppléants n'est pas désignée.

c- Le règlement intérieur du GIP :

Comme le prévoit la convention constitutive, un règlement intérieur a été élaboré, adopté par le CA du 9 décembre 2020, approuvé par l'AG du 18 décembre 2020. (Annexe N°1).

Le règlement intérieur comporte deux types de contenus propres : les précisions exigées par la convention constitutive, les précisions nées des circonstances et de l'amélioration des procédures de fonctionnement du GIP.

En 2020, l'atteinte de la stabilité juridique du GIP MDA a été un élément facilitateur de la mise en œuvre du projet de santé.

2- Avancées logistiques 2020 :

a- Projet de communication :

Le projet de communication comportant la création d'un site internet et la dotation d'outils supports (Affiche-flyer) a abouti fin 2020. Cependant, les contraintes sanitaires liées au COVID 19, nous a contraint à reporter la campagne de communication que nous avions projetée.

b- Logiciel DPI en ligne :

Notre projet 2020, intégrait l'acquisition d'un logiciel « Dossier Patient Partagé en Ligne » afin de se doter d'un outil sécurisé avec hébergement de données médicales accessibles en ligne. L'objectif étant également de se doter d'un outil unique ,interconnecté relié aux futures antennes MDA, dont les applications permettraient des extractions rapides de données utiles au rapport d'activité, aux projets, à la valorisation et promotion de l'activité de la MDA.

Au mois de juillet 2020 , l'ARS a sollicité un recensement des besoins matériels pour le site de Bastia et le projet d'antenne Balagne. Au mois de décembre 2020 , un avenant à la convention de financement attribua une enveloppe de 125 600 euros. A la demande du CA en date du 18 septembre 2020, un expert a été saisi afin d'analyser les offres proposées par les prestataires. L'offre du logiciel WEDA a été retenue et adopté par les instances. Nous l'avons acquis début janvier 2021.

c- Mise aux normes des locaux :

Les locaux actuels de la MDA abritaient anciennement un laboratoire d'analyses médicales . Aussi, la majorité des pièces étaient des pièces « noires » et une seule pièce bénéficiait d'un accès extérieur avec aération . Les mesures de sécurité sanitaires recommandées pour l'accueil du public nous ont conduit à proposer des travaux d'aménagement de 2 bureaux (poses d'ouvertures) afin d'augmenter la capacité d'accueil physique sur site .

La MDA est dotée ce jour de 3 bureaux d'accueil sécurisés. (Normes COVID).

3-Activité 2020 :

a. Auprès des adolescents :

- **Recueil de données :**

les données saisies répondent aux différents indicateurs d'activité validés par l'Association Nationale des MDA. On retrouvera successivement :

- les indicateurs de suivi des adolescents et de leur famille
- les indicateurs de suivi des actions de prévention/promotion de la santé
- les indicateurs d'actions menées en direction des parents/activité groupe ados
- les indicateurs d'actions d'animation de réseau de partenaires

- **Les indicateurs de suivi des adolescents et de leur famille :**

La file active 2020 compte **186 adolescents** dont 82 suivis en 2019 et 104 nouvelles sollicitations.

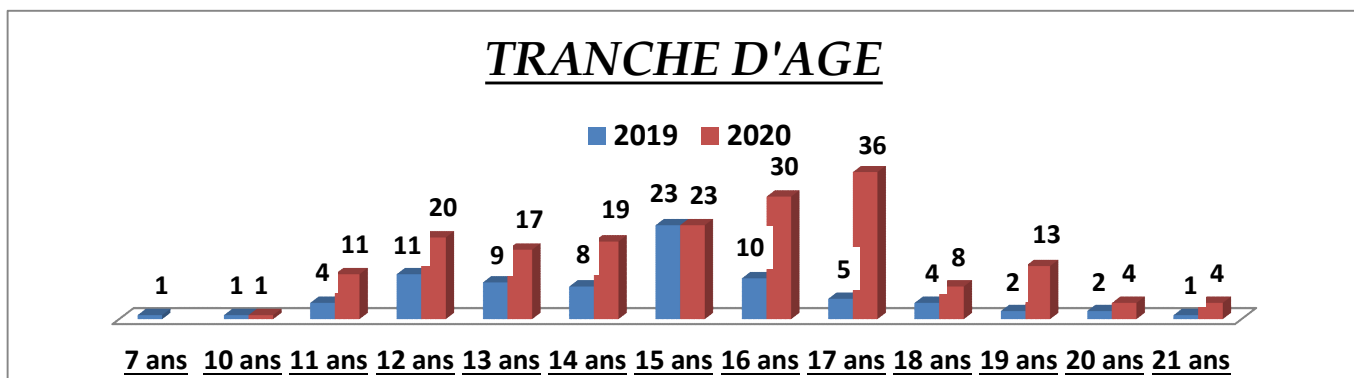
Parmi les 186 suivis on note :

- 66 en cours en 2021
- 15 en veille en 2021
- 38 orientations
- 67 en fin de prise en charge

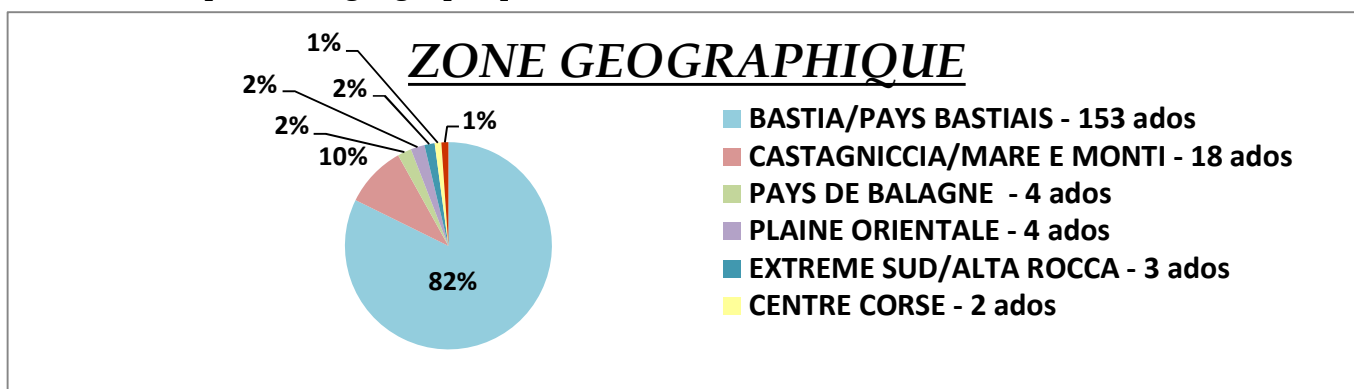
L'année 2020 sera donc clôturée par **82 adolescents** qui poursuivront leur suivis sur l'année 2021 soit moins de la moitié de la file active initiale.

- Indicateurs d'analyse :

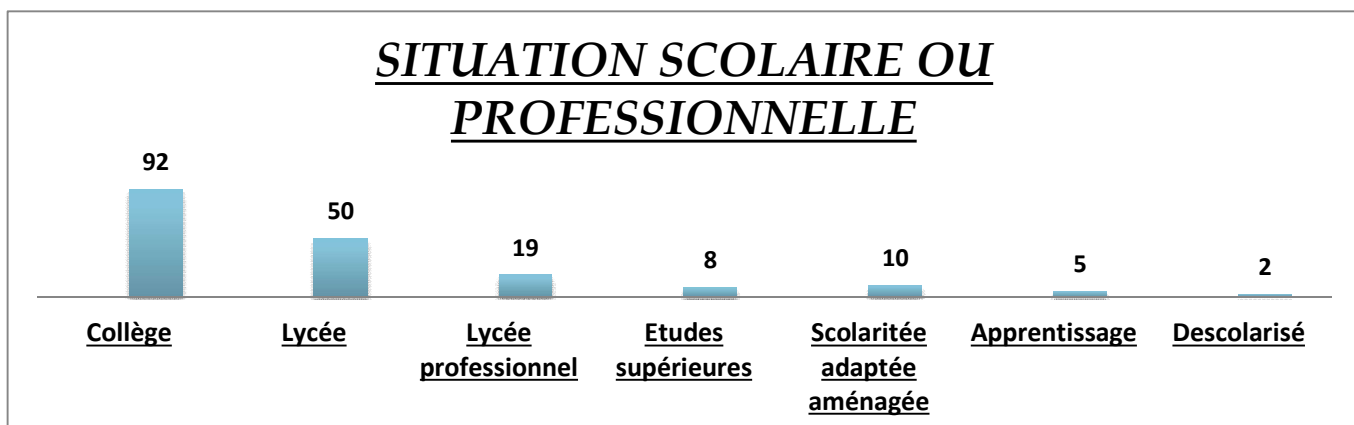
- Répartition âge :



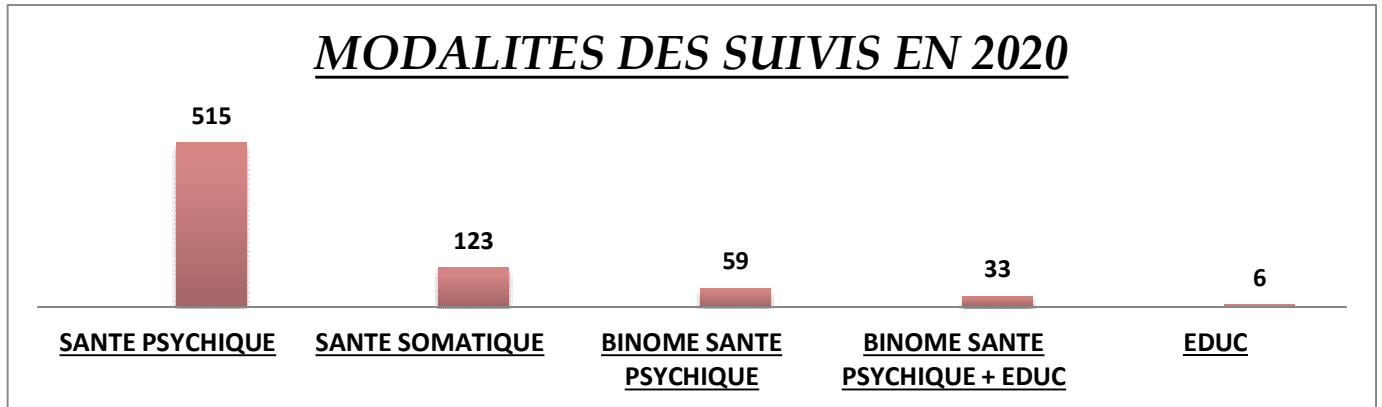
- Répartition géographique :



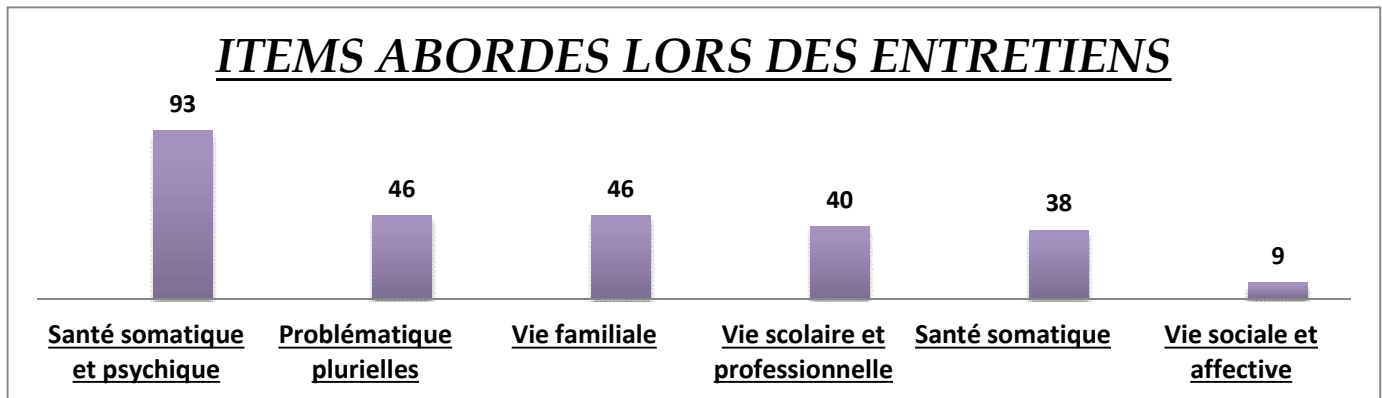
- Situation scolaire ou professionnelle :



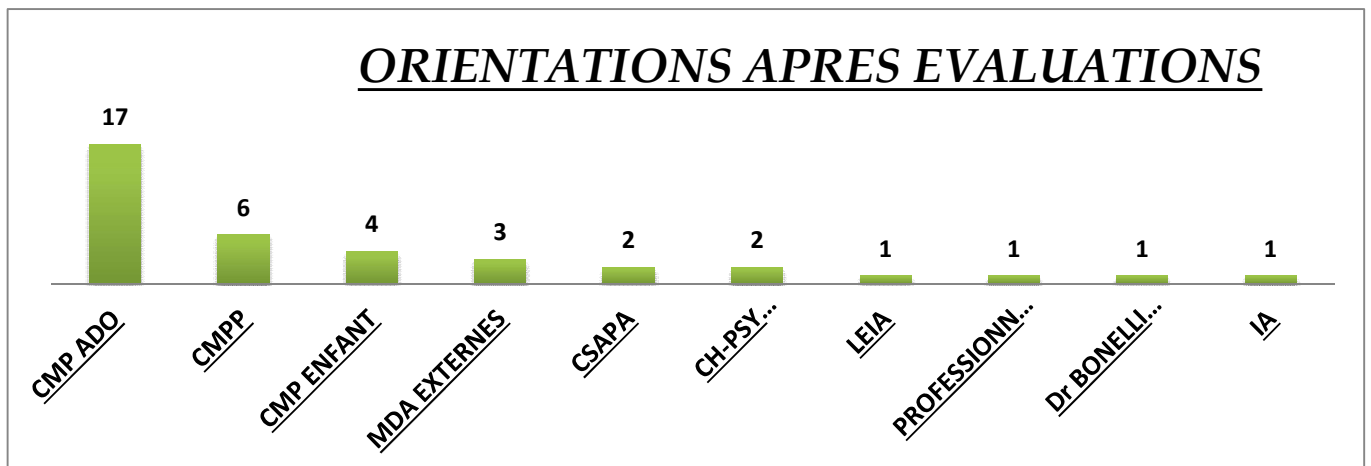
- Modalités du premier accueil à la MDA :



- Motifs de venue

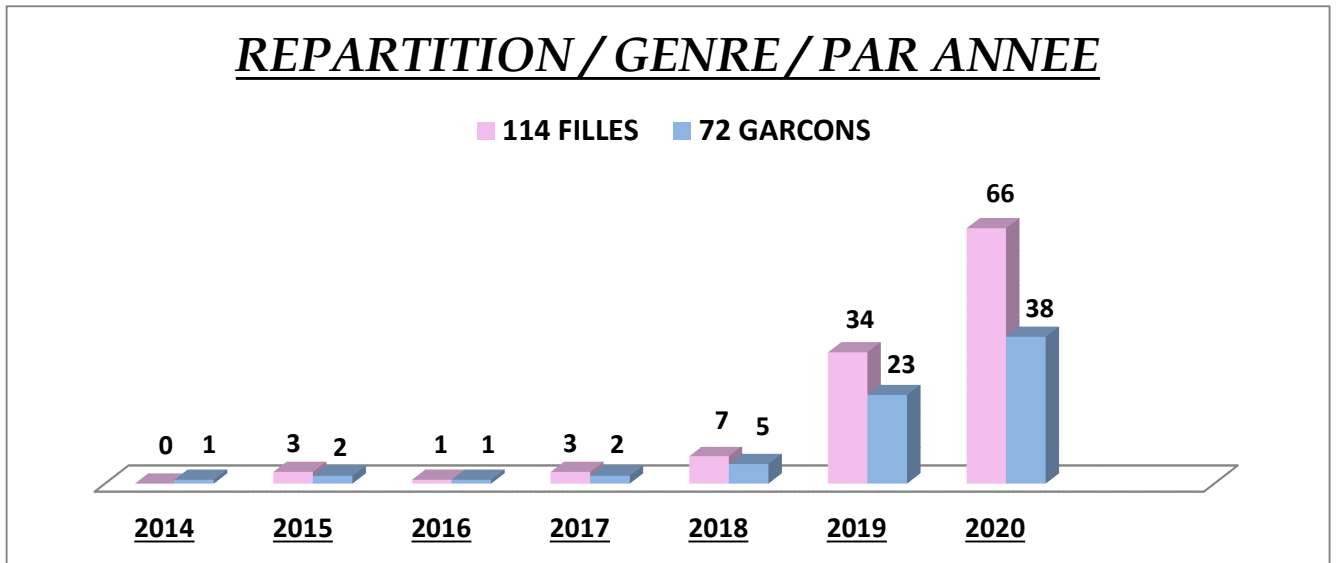


- Orientations après évaluation

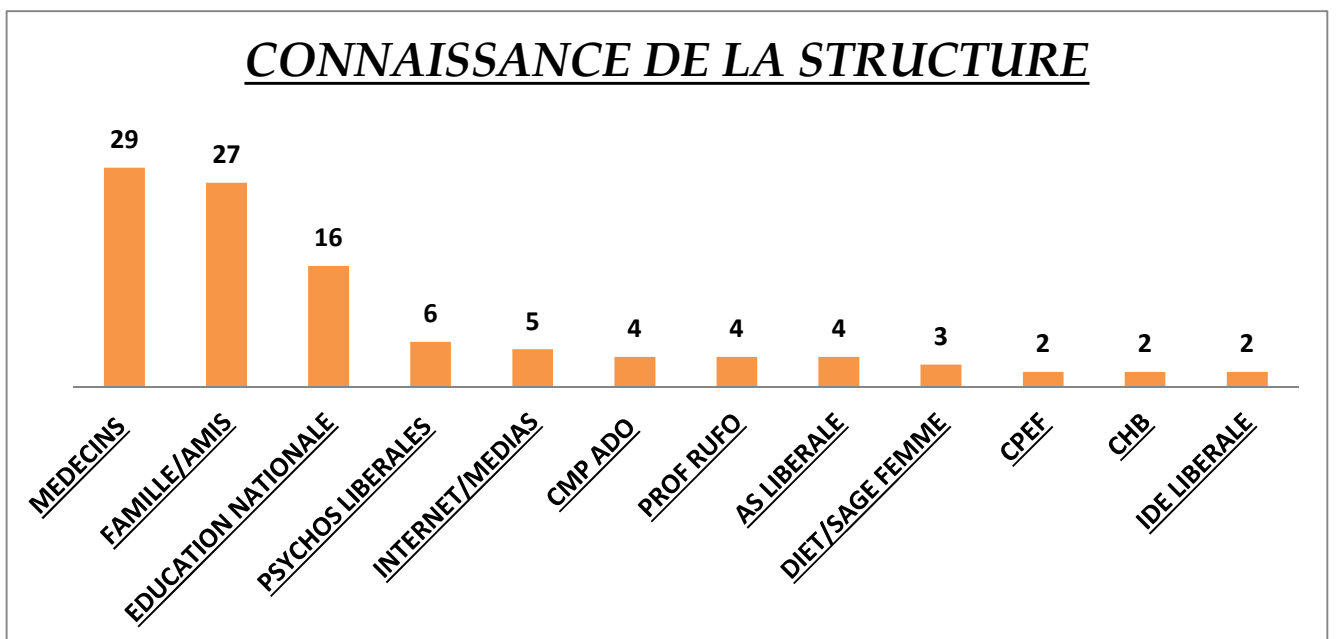


- Délai attente est de 9.26 jours en moyenne et 0 en liste d'attente pour décembre 2020.

-Répartition par genre



-Mode de connaissance de la structure



b- Auprès des partenaires :

- **Les actions de soutien aux partenaires réalisées en 2020 s'articulent autour de 4 axes :**
 - Actions de Prévention – promotion de la Santé- Sensibilisation
 - Actions de Formation
 - Animation en Education Thérapeutique
 - Réunion d'analyse de situation complexe
- **Actions de prévention – Promotion de la Santé- Sensibilisation :**

Des actions de prévention et d'éducation à la santé relatives à la **santé alimentaire** à l'adolescence ont été réalisées par le Binôme Pédiatre Endocrinologue-Diététicienne au sein des classes de 6eme des 4 collèges de la ville de Bastia (Collège Montesoro, Giraud , Simon Vinciguerra et Saint Joseph) au bénéfice de 14 classes de 6eme **soit 350 collégiens**.

Dans le cadre du suivi de ces actions des questionnaires de satisfaction ont été remis aux collégiens et aux professionnels. Leur analyse permettra un réajustement voire une amélioration pour les actions à venir.

Les interventions de la diététicienne pour l'année 2020 répondent à un appel à projet du Contrat Local de Santé de la ville de Bastia , elles font l'objet d'un financement de l'ARS.



Des actions de prévention et d'éducation à la santé relatives à la **santé sexuelle** chez l'adolescent ont été réalisées par la Sage Femme auprès de 4 classes de seconde au Lycée Agricole de Borgo au bénéfice de 60 lycéens



- **Actions de formation :**

- 3 formations sur la thème « du diabète au collège » ont été réalisées auprès des 20 infirmières scolaires de l'Académie Corse (par dérogation pour le service de santé scolaire de la corse du sud)
- 9 sessions d'analyse de pratiques auprès des infirmières scolaires de l'Académie Haute-Corse ont été animées par un psychothérapeute.



- 1 session de formation les 19 et 20/11/20 sur le thème « Les difficultés d'Apprentissage chez l'adolescents» dédiée aux professionnels MDA et partenaires. (Education Nationale – secteur de pédopsychiatrie – ADPEP 2b)

- **Animation en Education Thérapeutique :**

Dans le cadre d'une semaine Education Thérapeutique : « Insulinothérapie fonctionnelle chez les adolescents » le médecin pédiatre endocrinologue a réalisé une Intervention en immersion de 2 journées auprès d'un groupe d'adolescents diabétiques et de leurs aidants au Centre Vallicella.

Cette intervention réalisée sur la Corse du sud a nécessité l'accord des instances. Elle a fait l'objet d'une convention.



- **Une Réunion de Concertation de d'analyse de situation**

complexe pluridisciplinaire à la demande de l'Education Nationale a été réalisée.

c- Auprès des parents et des familles :

Dans le cadre de l'accompagnement familial, sur les 186 adolescents suivis en 2020 , l'équipe de la MDA a accueilli 120 familles.

d-Les formations (personnel MDA) :

Le plan de formation de la MDA se décline en 2 axes : les formations destinées aux partenaires et les formations dédiées aux professionnels MDA.

Outre la participation aux formations proposées pour les partenaires (citées dans le paragraphe précédent) le personnel MDA a bénéficié des formations suivantes :

- « Entre Réel et virtuel : Internet et les réseaux sociaux » 1 Psychologues-1 médecin
- « Les violences intrafamiliales » 2 Psychologues

4- Plan de continuité des périodes de confinement :

L'année 2020 a été marquée par 2 périodes de confinement national qui nous ont conduit à adapter une organisation dans le respect des mesures de sécurité sanitaires.

a- De mars à mai 2020 :

En accord avec les recommandations en vigueur , le télétravail est privilégié pour l'ensemble des agents . Il sera complètement effectif à compter du lundi 20 mars 2020. Le plan de continuité d'activité suivant, travaillé en concertation d'équipe est proposé, aux instances et aux usagers. Il décline les modalités de suivis et d'accompagnement proposés.

- **L'accueil :**

- la MDA est fermée au public
- L'accueil téléphonique est assuré aux heures d'ouverture habituelles
- Une messagerie, une veille téléphonique et informatique sont activées en dehors des heures d'ouverture.

- **Nouvelles sollicitations /1ers entretiens :**

Toute nouvelle demande est étudiée lors de la réunion d'équipe et proposée aux adolescents et/ou aux familles sous forme de téléconsultation.

On notera une nette diminution de sollicitations.

- **Suivis :**

Après réunion de concertation d'équipe, évaluation médicale et psychologique de chaque situation , 2 modalités de continuité de suivis sont proposées :

- Téléconsultation (avec accord de l'adolescent) pour les suivis « non complexes »
- Consultation médicale et/ou psychologue en présentiel (sous la forme habituelle au sein même de la structure) pour les situations « plus complexes » avec le respect le plus strict des mesures barrières.

- **Réunions d'équipe :**

Les réunions d'équipe sont réalisées :

- 3 fois par semaine en présence du responsable médical, à travers la création d'un groupe Skype
- les autres jours de la semaine avec l'équipe pluridisciplinaire (non médicale).

- **Traçabilité :**

L'ensemble des actes et entretiens est tracé. Chaque professionnel est équipé à domicile de l'accès informatique à l'ensemble des documents et logiciels. (agendas , dossier ados, traçabilité des actes réalisés , boîte mail)

Les actions de prévention au sein des collèges et/ou des établissements médico-sociaux ainsi que les formations sont interrompues.

- **Engagement équipe :**

Outre l'activité spécifique MDA notre équipe a fait preuve de disponibilité et d'engagement pour s'inscrire, dans le cadre des compétences spécifiques en soins psychiques des adolescents et leurs familles, sur des missions d'accompagnement, au sein de dispositifs suivants :

- La CUMP de Haute- Corse
- La cellule de soutien psychologique du CH .Bastia .

De plus, le Dr Cécile Guillard Darnaud, Pédiatre MDA, reste également disponible auprès des médecins scolaires, médecins traitants et familles d'adolescents pour avis et/ou suivis pédiatriques en téléconsultation .

- **La sortie du confinement :**

Plus rien ne sera comme avant » dans la prise en charge de l'adolescent !

La sortie du confinement a entraîné des changements dans la disposition des bureaux d'accueil de la MDA.

Chaque soignant s'est positionné sur un temps pour recevoir les adolescents et leur famille.

Nous avons dû nous réapproprier certains espaces afin que, malgré la crise traversée, ceux-ci puissent être contenant.

Nous avons informé les adolescents que les entretiens pouvant reprendre sur site et nous nous sommes retrouvés face à des types de situations :

- des adolescents désirant réinvestir les murs de la MDA car les consultations téléphoniques ou en Visio ne permettaient pas de libérer la parole comme ils le souhaitaient
- des adolescents préférant maintenir un entretien plus à distance (via téléphone ou via skype) et se sentant plus rassuré par cette possibilité.

À nous de savoir nous adapter et d'accompagner au mieux l'adolescent dans cette période inédite.

Il nous appartient également de pouvoir questionner notre pratique qui repose souvent sur le face à face et pourquoi pas y intégrer aussi les moyens offerts par les nouvelles technologies lorsque cela s'avère utile et adapté à l'accompagnement de l'adolescent et de sa famille.

b- De septembre à décembre 2020 :

Une seconde période de confinement national est décidée le 30 octobre 2020 avec une différence majeure pour les adolescents : les collèges et lycées restent ouverts. L'équipe de la MDA a réfléchi collectivement à un mode de fonctionnement qui permettrait d'allier la poursuite des accueils et des suivis en cohérence avec les mesures sanitaires recommandées.

- Plusieurs facteurs sont pris en compte :
 - le plan de continuité des soins dans le cadre de la reprise épidémique Ministère de la Santé MARS n°2020_92 :
 - la législation en vigueur relative à l'exercice professionnel durant le confinement
 - l'ouverture des collèges et lycées
 - la position de l'Association Nationale des MDA favorable à l'ouverture des MDA
 - l'élargissement à 2 bureaux , de la capacité d'accueil en présentiel sur le site de la MDA (suite aux travaux de mise aux normes)
 - l'augmentation des sollicitations du dernier trimestre 2020
 - la motivation de l'équipe

A partir de ce constat et de la priorité nationale à assurer les accompagnements psychologiques des adolescents, une planification des prises en charge **individuelles** et familiales, sur site est retenue comme mode d'activité principal tout en maintenant les téléconsultations.

L'accueil physique-téléphonique est assuré par la présence de la secrétaire sur site à la MDA.

Les missions de prévention au sein des collèges sont poursuivies normalement par le Dr Darnaud et la diététicienne.

La formation proposée aux partenaires (Difficultés d'Apprentissage) a été maintenue sous forme distancielle .

La formation « Violences conjugales » suivie par les psychologues a également été réalisée à distance.

- **Mesures sanitaires appliquées :**

Un questionnaire « COVID » est adressé par mail en amont de l'entretien , le cas échéant sera complété sur place.

Les mesures de sécurité (distanciation –port du masque- désinfection -aération locaux) sont mises en œuvre.

Parmi les axes d'amélioration à mettre en œuvre, la MDA a recensé des besoins en équipement numérique (Dossier patient Partagé en ligne- Site internet Tablettes –Téléphone portable etc...).

- **Analyse clinique des situations rencontrées :**

En termes d'analyse clinique des situations rencontrées par les professionnels de la MDA durant cette période , on note une recrudescence de problèmes familiaux (conflits, violences verbales et/ou physiques), d'addiction, des troubles anxieux, des difficultés en lien avec la scolarité, des situations nécessitant une intervention psychiatrique (hospitalisation, suivi, réorientation, etc.).

Cependant, le fait d'être scolarisé a apporté un côté "socialisant" qui a beaucoup joué sur la façon dont de nombreux adolescents ont mieux vécu cette période.

- **Liens avec l'Association Nationale des MDA :**

L'ANMDA a réalisé depuis mars 2020 un travail de lien entre les MDA nationales à travers des réunions thématiques et des enquêtes flash sur le thème « les MDA face à l'épidémie Covid 19 » auxquelles nous avons participé.

Dans sa mission d'accompagnement des MDA pour tout ce qui relève de leur création, leur montage ou leur gestion quotidienne, en lien avec leurs tutelles et **partenaires** l'ANMDA est saisie d'une demande relative à la création d'une MDA sur le territoire d'Ajaccio.

« Le marché a pour objet une prestation d'accompagnement à la structuration d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la Maison Des Adolescents (MDA) du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) » 2 . Mme Martinelli, en qualité de déléguée régionale des MDA de Corse intègre le groupe pilotage de projet.

5- Les conventions de partenariat du GIP :

On distinguera les conventions signées dans le cadre des contrats de financement , de mutualisation de ressources humaines du GIP et des conventions partenariales de mise en œuvre du projet de santé.

a. Conventions de Financement :

- Contrat de financement avec l'ARS de Corse
- Contrat de financement avec la Collectivité de Corse
- Contrat de financement avec la Mairie de Bastia

b. Conventions de mutualisation de ressources humaines :

- Le recrutement du personnel de la MDA a été réalisé à travers des procédures de mises à disposition par :
 - Le Centre Hospitalier de Bastia concernant les postes de Médecin Pédopsychiatre (0.6 ETP) – Médecin Pédiatre- (0.4 ETP) Psychologues (1.5 ETP) - 1 Assistante Médico-Administrative (1ETP) – 1 Directeur (0.8 ETP)
 - La Protection Judiciaire de la Jeunesse pour le poste d'Educateur Spécialisé (0.2ETP) Mise à disposition à titre gratuit.
 - La CDC : Direction Générale des Affaires Sociales et sanitaires pour la mise à disposition de 0.1 ETP de sage-femme et un temps de participation du médecin référent à la protection de l'enfance (1/2 j mensuel) aux réunions de concertation pluridisciplinaires.

c. Convention de partenariat : Mise en œuvre Projet de santé :

- Convention avec l'inspection Académique de la Haute-Corse et les Collèges de Montesorio – St Joseph- Simon Vinciguerra – et Giraud
 - Convention avec la Mairie de Bastia (Contrat Local de Santé)
 - Convention avec le Réseau Contraception
 - Convention avec le « Centre Valicella »
 - Convention avec le dispositif « Salute » :dispositif d'accueil, d'information et d'orientation relatif aux actions de prévention et promotion de la santé.
 - Convention avec le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e- Santé : le GRADeS (ARS)
 - Convention avec l'Observatoire Corse de la Protection de l'Enfance (CDC)
 - Adhésion à la cellule de coordination Plan Information Jeunesse (Préfecture de Haute-Corse)
-
- **Conventions en cours :**
 - Convention CLS Ile-Rousse Balagne
 - Convention CLS Calvi

6- Perspectives 2021 :

a- Projet médico soignant :

(annexe n°2)

b- Projet antenne MDA Balagne :

Le GIP de Haute-Corse s'inscrit dans un projet pluri-annuel, (2020-2023) de développement territorial à travers le déploiement d'antennes sur les territoires de Balagne , de Centre Corse et de la plaine orientale.

La MDA de la Haute-Corse, se doit de répondre aux missions qui sont les siennes pour ne gérer que les situations d'adolescents ne relevant pas d'un besoin de suivi au long cours.

Aussi, ce projet ne trouvera sa cohérence qu'au travers d'un renforcement de l'offre de soins au CMP d'Ile-Rousse qui est saturé depuis plusieurs années ; ce dernier présentant un délai d'attente de plus d'un an pour un premier entretien et 18 mois d'attente pour un suivi psychologique.

Ce projet s'inscrira également dans un travail de parcours coordonné adolescent en articulation avec le futur CMPP de balagne.

- **Projet d'antenne de Balagne :**

Le projet d'antenne de Balagne s'inscrit dans le projet de développement territorial de l'offre de soins proposée par la MDA en articulation avec les partenaires du champ de l'adolescence présents et à venir , sur ce territoire.

(CMP Ile-Rousse- Education Nationale –PJJ- LEIA- Services sociaux – MILO- AMPA- Offre libérale)

- **Fonctionnement et organisation prévisionnels de l'antenne :**

Dans le respect de la convention constitutive du GIP MDA et de son règlement intérieur, la MDA de Bastia serait l'établissement support de l'antenne de Balagne à compter du 1^{er} avril 2021.

Les locaux seraient mis à disposition par la municipalité de Calvi – (locaux neufs, projet travaillé avec l'élue en charge du secteur social)

L'accueil, le suivi, l'accompagnement et l'orientation des adolescents et familles seraient assurés en binôme, sur le site de Balagne par une équipe de 2 professionnels du champs de l'adolescence :

- 1 psychologue (0.5ETP)
- 1 éducatrice ou infirmier (0.5 ETP)

La structure accueillerait les :

- Lundi après midi : 9H-12H
- Mercredis : 10H-18-H
- Vendredis : 10H-18h00

Les lundis matins seraient dédiés aux réunions d'équipe élargie (Bastia-Balagne) :

- Analyse clinique des situations
- RCP
- Temps institutionnel

Ces réunions pourront être réalisées par téléconférence et/ou en présentiel.

Les mercredis et vendredis seraient des temps d'accueils (spontanés et/ou programmés) et de suivis individuels ou en binôme ;

La planification permettra d'assurer des temps dédiés à la coordination avec les partenaires.

L'organisation des temps médicaux est à définir on pourra envisager :

- Un temps de coordination mensuel sur site assurée par le référent médical Pédopsychiatre de la MDA.
- Des consultations mensuelles par pédiatre de la structure.
- La poursuite des Consultations mensuelles du Professeur M.Rufo
- Un temps de consultation du Dr Zanotti (pédopsychiatre.) (à définir)

Les actions de prévention, information, sensibilisation sur le thème de la santé alimentaire « la question du poids à l'adolescence », déjà conduites sur le territoire de Bastia par le pédiatre et une diététicienne seraient assurées en Balagne (fiche action CLS IRB 2020) au sein des collègues.

En concertation avec le SIJ et le CPEF, la MDA proposerait des actions d'information, sensibilisation, prévention sur le thème de la sexualité de l'adolescent.

Un projet de développement de la structure par la recherche de nouveaux partenariats, sera étudié après la mise en œuvre de cette première étape

9 réunions ont eu lieu en 2020 autour de ce projet :

- ARS/MDA/Pr Rufo
- ARS/MDA
- Mairie de Calvi/MDA
- PJJ/MDA
- Secteur de Pédopsychiatrie/MDA
- ADPEP 2b/MDA

Un planning prévisionnel de réunions et un plan d'action sera réalisé pour 2021 afin de co-construire la mise en œuvre du projet.

7- Bilan financier 2020

(Annexe 3)

CONCLUSION

Le projet de la MDA répond au cahier national des charges préconisé par l'Association Nationale des MDA tout en s'inscrivant dans le contexte territorial de la Haute-Corse.

Tout au long de l'année 2020, l'équipe de la MDA a su s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire en termes :

- d'impact psychologique sur les ados, les familles et les professionnels.
- de mobilisation de nouveaux outils nécessaires à la continuité d'une pratique éthique et de qualité.

La motivation, l'adaptabilité et l'engagement de l'équipe ont permis la réalisation du bilan d'activité présenté.



KALLISTE REVISION COMPTABLE

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

Agréée près la Cour d'Appel de Bastia

MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS
Groupement d'intérêt public
SIEGE SOCIAL : Forum du Fango
20200 BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Siège Social :

Parc technologique de Bastia

Z.A.E. d'Erbajolo - 20600 BASTIA

☎ 04 95 30 18 60 ~ Fax 04 95 33 68 50

E-Mail : antoine.vincenti@free.fr

Bureau Secondaire :

• Immeuble Saint-Jean - La Peretta - 20137 PORTO-VECCHIO ☎ 04 95 70 11 96 ~ Fax 04 95 70 56 88

Bureaux Annexes :

• 14, Cours Paoli - 1^{er} Etage - 20250 CORTE ☎ 04 95 46 10 52 ~ Fax 04 95 46 20 61

• Avenue Santa Maria - 20260 CALVI ☎ 04 95 65 22 74 ~ Fax 04 95 65 32 34

Numéro de TVA Intracommunautaire FR49343744991

SARL au Capital de 100 000 Euros - Siret 343 744 991 00013 - APE 741C

MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS
Groupement d'intérêt public
SIEGE SOCIAL : Forum du Fango
20200 BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames,
Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable qui résulte du changement de réglementation comptable des associations (nouveau règlement ANC N°2018-06) qui est présenté dans le paragraphe intitulé « Principales méthodes d'évaluation et de présentation ».

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds dédiés figurant au passif ont été déterminés sur la base des modalités des conventions de l'ARS et en fonction des dépenses engagées au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur les subventions et les fonds dédiés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de d'activité arrêté le 17 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 11 mai 2021

Pour la SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE

Le Gérant
Antoine VINCENTI



Groupement d'Intérêt Public de la Maison des Adolescents
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 16/04/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 465	15 465				
205000 CONCESS.DTS SIMILAIR	15 465		15 465	1,07	15 465	6,06
280500 AMORT CONCESS DRT SI		15 465	-15 465	-4,06	-15 465	-6,85
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	213 098	177 128	35 970	9,46	47 141	20,90
214510 I.G.A.A.C S/SOL AUTR	213 098		213 098	58,05	213 098	94,47
281451 AMT IGAAC S/SOL AUTR		177 128	-177 128	-46,58	-165 957	-73,56
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	41 426	34 105	7 321	1,03	10 036	4,45
218110 I.G.A.A.D D/LOCAUX L	2 266		2 266	0,60	2 266	1,00
218180 TRAV.AGTS D/LOCAUX L	1 972		1 972	0,52		
218300 MAT.BUREAU & INFORMA	4 421		4 421	1,16	4 421	1,96
218410 MOBILIER	32 766		32 766	8,62	32 766	14,53
281811 AMT IGAAD D/LOCAUX L		682	-682	-0,17	-596	-0,25
281818 AMT TRAV AGTSD/LOCAUX		190	-190	-0,04		
281830 AMT MAT.BUR ET INFOR		3 946	-3 946	-1,03	-3 731	-1,64
281841 AMT MOBILIER		29 287	-29 287	-7,69	-25 091	-11,11
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	269 989	226 698	43 292	11,39	57 177	25,35
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres					50 000	22,17
441700 SUBV.ENT EXPL.A RECE					50 000	22,17
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	329 027		329 027	86,55	118 387	52,48
512100 BANQUE	329 000		329 000	86,54	118 306	52,45
531000 CAISSE	27		27	0,01	81	0,04
Charges constatées d'avance	7 860		7 860	2,07		
486000 CHARGES CONST.AVANCE	7 860		7 860	2,07		
TOTAL (II)	336 887		336 887	88,61	168 387	74,65

Groupement d'Intérêt Public de la Maison des Adolescents
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 16/04/2021

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2020				31/12/2019	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	606 877	226 698	380 179	100,00	225 565	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	2 670	0,70	2 670	1,18
102400 AUTRES FONDS PROPRES SANS DROI	2 670	0,70		1,18
102800 RESS PROPRES AFF FONDS A			2 670	
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	66 001	17,38		
110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	66 001	17,38		
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 703	-0,44	66 001	29,26
Situation nette (sous total)	66 968	17,81	68 671	30,44
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	42 900	11,28	55 618	24,66
131000 SUBV EQUIPT RENOUVEL	81 558	21,45	79 586	35,28
139000 SUBV.EQUIP.INSCR.RES	-38 658	-10,16	-23 967	-10,82
Provisions réglementées				
FONDS REPORTES ET DEDIES	TOTAL (I)	109 868	28,90	124 289
				55,10
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	123 415	32,48	65 766	29,16
194000 FONDS DEDIES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	123 415	32,48		
195000 FONDS DEDIES			65 766	29,16
	TOTAL (II)	123 415	32,48	65 766
				29,16
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 034	37,89	24 910	11,04
401000 FOURNISSEURS	110 586	29,09	18 790	8,33
408100 FOURN.FTS NON PARVEN	33 447	8,80	6 120	2,71
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 622	0,89		
428200 DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	786	0,21		
431100 URSSAF	558	0,15		
437310 CAISSE RETRAITE MALAKOFF	210	0,06		
437360 CAISSE PREVOYANCE MALAKOFF	145	0,04		
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	383	0,10		
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	237	0,06		
448600 AUTRES CHARGES A PAYER	303	0,08		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	240	0,06	10 600	4,70
467100 FRAIS DE DEPLACEMENT DIRECTION	240	0,06		
468600 DIVERS CHARGES A PAY			10 600	4,70
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Ecarts de conversion passif (V)	TOTAL (IV)	146 896	38,64	35 510
				15,74

Groupement d'Intérêt Public de la Maison des Adolescents
BILAN PASSIF

page 4

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 16/04/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	380 179 100,00	225 565 100,00
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre <u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services								
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	428 072		243 622		184 450	75,71		
741310 SUBVENTIONS ARS	254 244		133 622		120 622	90,27		
741320 SUBVENTION MAIRIE BASTIA			60 000		-60 000	-100,00		
741330 SUBVENTION DE FINANCEMENT CDC	50 000		50 000			0,00		
741340 ARS ACTIONS LUTTE ADDICTIONS	100 000				100 000	N/S		
741350 ARS MISE EN CONFORMITE COVID	23 828				23 828	N/S		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés	18 509				18 509	N/S		
789000 UTILISATIONS DE FONDS REPORTEES OU DEDIEES	18 509				18 509	N/S		
Autres produits	0							
Total des produits d'exploitation (I)	446 581		243 622		202 959	83,31		
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	349 894		111 126		238 768	214,86		
606111 EAU	124		48		76	158,33		
606120 ENERGIE ELECTRICITE	2 361		213		2 148	N/S		
606230 ALIMENTATION			150		-150	-100,00		
606300 FOURNITURES PETIT OUTILLAGE	1 461		449		1 012	225,39		
606400 FOURNITURES DE BUREAU	1 103		400		703	175,75		
613200 LOCATIONS IMMOBILIER	41 400		10 350		31 050	300,00		
613500 LOCATIONS FONTAINE EAU	281		118		163	138,14		
614000 CHARG.LOCAT. & COPROP	2 025		1 050		975	92,86		
615600 MAINTENANCE	4 062		389		3 673	944,22		
615610 ENTRETIEN LOCAUX	2 098		1 423		675	47,44		
616000 PRIMES D'ASSURANCES	524				524	N/S		
618100 CONCOURS DIV.COTISAT	100				100	N/S		
621410 PERS.DETACH.NON MEDI	117 885		57 815		60 070	103,90		
621420 PERS.DETACH.MED.PARA	71 298		30 858		40 440	131,05		
621430 PERSONNEL DETACHE MEDICAL	79 491				79 491	N/S		
622310 HONORAIRES PSYCHOTHERAPEUTE	2 400				2 400	N/S		
622620 HONOR.EXPERT COMPTAB	3 845		2 520		1 325	52,58		
622630 HONOR.COMMISSAIRE CO	5 040		3 600		1 440	40,00		
622800 HONORAIRES DIETETICIENNE	4 500		650		3 850	582,31		
622810 HONORAIRES PROJET DE SOIN	500				500	N/S		
622820 ADHESION GRADES	1 000				1 000	N/S		
622830 FORMATION DIFFICULTES APPRENTISSAGE	5 000				5 000	N/S		
623100 ANNONCES & INSERTION	450				450	N/S		
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE			132		-132	-100,00		
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 904		685		1 219	177,86		
625730 RECEPTIONS	512		137		375	273,72		

Groupement d'Intérêt Public de la Maison des Adolescents
COMPTE DE RÉSULTAT

page 6

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 16/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
626300 AFFRANCHISSEMENTS	23	27	-4	-14,80
627000 SERV.BANCAIRES & ASS	506	113	393	347,79
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	303	350	-47	-13,42
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	78		78	N/S
631300 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	225		225	N/S
633300 FORM.PROFESS.CONTINU		350	-350	-100,00
Salaires et traitements	14 946		14 946	N/S
641100 SALAIRES & APPOINTEM	14 160		14 160	N/S
641200 CONGES PAYES	786		786	N/S
Charges sociales	6 467		6 467	N/S
645100 COTISATIONS A L'URSS	3 785		3 785	N/S
645310 COT.RETR.CPLT ET PRE	1 415		1 415	N/S
645360 COT.RETR.CADRES ET P	290		290	N/S
645400 COTISATIONS ASSEDIC	595		595	N/S
645800 COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SOC.	383		383	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 858	12 505	3 353	26,61
681120 DOT.AMT.IMMO CORPORE	15 858	12 505	3 353	26,61
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	76 158		76 158	N/S
689000 REPORTS EN FONDS DEDIES	76 158		76 158	N/S
Autres charges	7		7	N/S
658800 AUTR.CHARG DIV.GEST.	7		7	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	463 634	123 981	339 653	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 054	119 641	-136 695	-114,24
PRODUITS FINANCIERS:				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	660	61	599	981,97
764000 REVEN.VAL.MOBIL.PLAC	660	61	599	981,97
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	660	61	599	981,97
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	660	61	599	981,97
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-16 394	119 703	-136 097	-113,69
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	14 691	12 064	2 627	21,78
777000 QU.PART SUBV.VIRE RE	14 691	12 064	2 627	21,78
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	14 691	12 064	2 627	21,78

Groupement d'Intérêt Public de la Maison des Adolescents
COMPTE DE RÉSULTAT

page 7

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 16/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Engagements à réaliser sur ressources affectées		65 766	-65 766	-100,00
686500 REP FONDS DEDIES/ CONTRIB° FINANC		65 766	-65 766	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)		65 766	-65 766	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	14 691	-53 702	68 393	127,35
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	461 931	255 748	206 183	80,62
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	463 634	189 747	273 887	144,34
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 703	66 001	-67 704	-102,57

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	17 160			
Bénévolat				
TOTAL	17 160			
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	17 160			
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	17 160			



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

- Annexe GIP Maison des Adolescents de Haute-Corse 2020

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 380 178,88 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 703,02 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2021 par les dirigeants.



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Présentation de la MDA de Haute-Corse 2020

1.1- Le cadre juridique du GIP :

La MDA de Haute-Corse a un statut juridique de Groupement d'intérêt Public

Le groupement est constitué par les membres fondateurs suivants :

- la Collectivité de Corse
- la Ville de Bastia
- le Centre Hospitalier de Bastia
- l'Association AD PEP 2b Conseil d'Administration du GIP :

Le groupement a pour objet la mise en place d'un lieu ressource pour la prévention le bien-être et la santé des adolescents à travers une prise en charge pluridisciplinaire sur le territoire de la Haute-Corse en complémentarité avec les structures existantes.

Ses missions déclinées dans un projet de santé global, visent les adolescents, les parents et familles ainsi que les partenaires du champ de l'adolescence du territoire de la Haute-Corse.

L'arrêté N°2019-076 du Préfet de Corse et du Directeur Général de l'ARS a prorogé la Convention Constitutive du GIP pour une durée de 5 ans.

La comptabilité et la gestion du GIP sont assurées suivant les règles de comptabilité de droit privé.

1- 2 - Les ressources Humaines :

Le groupement est présidé par Mme Leslie PELLEGRINI, élue par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 pour une durée de 3 ans



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

La Direction est assurée par Mme Rose-Marie Martinelli nommée par Le Conseil d'Administration du 17 mai 2019.

L'équipe opérationnelle du GIP MDA est composée par des professionnels mis à disposition par le CH Bastia soit :

Pédopsychiatre	0.6 ETP
Pédiatre	0.4 ETP
Psychologue	1.5 ETP
Secrétaire	1 ETP
Directrice	0.8 ETP

Des professionnels mis à disposition à titre gratuit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Collectivité de Corse soit :

Educatrice PJJ	0.2 ETP
Sage femme CDC	0.1 ETP

En 2020, dans le cadre du contrat local de santé de la ville de Bastia, l'ARS a financé un projet d'intervention d'un temps plein de diététicienne.

En 2020 également, un professeur en Aptitude Physique Adapté a rejoint l'équipe en qualité d'intervenant extérieur. Son intervention s'inscrit dans la réalisation du projet relatif à l'accompagnement des adolescents présentant un trouble lié au poids.

Cette équipe pluridisciplinaire a réalisé une activité répondant aux missions nationales des maisons des Adolescents préconisées par leur Association Nationale.

Le rapport d'activité 2020 a été présenté et validé par les instances du GIP.



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

1- 3 - Les ressources matérielles :

Le GIP MDA est situé Forum du Fango dans des locaux de plus de 200 m² (ancien laboratoire d'analyse médical doté d'un seul bureau avec ouverture). Sa configuration a demandé des travaux de mise en conformité en termes de respect des normes d'accueil COVID. 2 Bureaux supplémentaires ont été adaptés dans ce sens.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la MDA s'est également dotée d'un équipement numérique adapté à la poursuite de l'activité (téléconsultations, Dossier Patient en Ligne, tablettes, Iphone etc...) grâce à une subvention spécifique attribuée par l'ARS en décembre 2020.

La MDA a finalisé un projet de communication à travers la création d'un site internet www.maisondesadolescentshautecorse.corsica et la confection de supports spécifiques.

1.4- Les financements :

Les conventions et contrats de financement ont été signés en 2020 avec :

- l'Agence Régionale de Santé pour un montant total de **380 044 euros** (subvention financée sur les FIR) au titre du contrat de financement 2020 pour un montant de **254 244 euros** et un avenant en décembre 2020 pour un montant de **125 800 euros**.
- La Collectivité de Corse pour un montant de **50 000 euros**.



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En termes d'activité

Pour le GIP MDA qui a atteint sa stabilité juridique, cette année 2020 marque un nouveau départ en termes d'activité.

Une équipe nouvelle est constituée et œuvre à la réalisation des objectifs définis dans le projet médico-soignant validé par les instances.

Ce projet répond au cahier national des charges des MDA.

L'activité 2020, déclinée dans son rapport annuel fait apparaître les missions réalisées auprès :

- Des adolescents : 186 adolescents suivis en 2020
- Des partenaires : les actions de prévention, les formations, temps d'analyse cliniques, réunion de coordination autour de cas complexes
- Des familles : accompagnement parental

Impact de la pandémie COVID

L'année 2020 a été également fortement marquée par 2 périodes de confinement national qui nous ont conduit à adapter une organisation dans le respect des mesures de sécurité sanitaires.

Un Plan de continuité des périodes de confinement a été défini en équipe, proposé aux instances et aux usagers :

De mars à mai 2020, en accord avec les recommandations en vigueur, le télétravail est privilégié pour l'ensemble des agents . Il sera complètement effectif à compter du lundi 20 mars 2020.

Les actions de prévention au sein des collèges et/ou des établissements médico-sociaux ainsi que les formations sont interrompues.

Une seconde période de confinement national est décidée le 30 octobre 2020 avec une différence majeure pour les adolescents : les collèges et lycées restent ouverts

L'équipe de la MDA a réfléchi collégalement à un mode de fonctionnement qui permettrait d'allier la poursuite des accueils et des suivis en cohérence avec les mesures sanitaires



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

recommandées. (Gestion des flux de salle d'attente, questionnaires « Covid » en amont de l'entretien, gel hydroalcoolique...)

Une planification des prises en charge individuelles et familiales, **sur site est** retenue comme mode **d'activité principal** tout en maintenant les téléconsultations.

L'ouverture des établissements scolaires a également permis de réaliser l'ensemble des missions de soutien aux partenaires.

Les financements

Les financements ARS dont la subvention spécifique de l'ARS dédiée au projet de territorialisation et aux besoins d'équipement liés à la crise sanitaire attribuée le 4 décembre 2020 n'ont pas été consommés en totalité pendant l'exercice. Les fonds non utilisés ont été comptabilisés en fonds dédiés soit 76 158 € .

La subvention de 10 000 euros de la ville de Bastia n'a pas été allouée en 2020. Un report est prévu en 2021.



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

✚ **Changement de méthode d'évaluation et de présentation**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

Impacts du règlement 2018-06 :

- Obligations pour les entités d'insérer la description de l'objet social de l'entité, la nature et le périmètre des activités ou missions sociales et les moyens mis en œuvre dans l'annexe des comptes annuels
- Certains comptes ont été réaffectés :
 - Le compte des ressources propres 102800 a été transféré en 102400 pour 2 670 euros.
 - Le compte des fonds dédiés 195000 a été transféré en 194000 pour 65 766 euros
- Les postes du bilan et du compte de résultat suivants ne peuvent être comparés d'un exercice à l'autre en raison de l'application du règlement 2018-09:
 - Compte 102800 ressources propres
 - Comptes 689500 reprise sur fonds dédiés qui se trouvait en charges exceptionnelles en 2019

✚ **Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association à la clôture de l'exercice**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise

constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

Dans le cadre de la méthode ciblée, nous pouvons constater que :

- L'Association a bénéficié d'un financement particulier de l'ARS au titre des mises aux normes anti COVID 19 pour 25 800 € dont 981 € ont été utilisés au titre de l'exploitation et 1972 € au titre de l'adaptation des locaux comptabilisé en compte 13. Des fonds dédiés ont été comptabilisés au 31/12/2020 pour le montant non utilisé soit 22 846 €.

✚ **Information au titre d'un événement post-clôture**

L'association a continué à fonctionner comme en 2020 malgré le confinement.



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe. En effet, le seul salarié présent au sein du GIP bénéficie d'un contrat particulier au travers d'une convention d'activité d'intérêt général avec le centre hospitalier de Bastia.



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux montants transmis par les organismes concernés.

Les conventions avec la Collectivité de Corse pour la mise à disposition d'une sage-femme pour 4 456 euros et avec la PJJ pour 12 700 euros soit un total de 17 160 euros comptabilisés



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 465			15 465
Immobilisations corporelles	252 552	1 972		254 525
Immobilisations financières				
TOTAL	268 017	1 972		269 989

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	15 465			15 465
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	165 957	11 171		177 128
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	25 687	4 472		30 347
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 731	215		3 946
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	195 375	15 858		211 421
TOTAL GENERAL (I+II+III)	210 840	15 858		226 968



Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	7 860	7 860	
TOTAL	7 860	7 860	



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 670				2 670
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau		+66 001			66 001
Excédent ou déficit de l'exercice	66 001	-66 001	-1 703		-1 703
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	55 618		1 972	14 691	42 900
Provisions réglementées					
TOTAL	124 289	0	270	14 691	109 868



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	Montant Subvention initial	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions exploitation								
ARS Fonctionnement 2019	127 122 €	59 916 €		14 009 €			45 907 €	
ARS projet Diététique 2019	6 500 €	5 850 €		4 500 €			1 350 €	
ARS Fonctionnement 2020	354 244 €	- €		300 932 €			53 312 €	
ARS Conformité COVIS 2020	25 800 €	22 846 €		- €			22 846 €	
TOTAL		88 612 €	- €	319 441 €	- €	- €	123 415 €	



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ARS SUBV MISE EN CONFORMITE COVID	COVID		1 972		1 972
	TOTAL		1 972		1 972



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
ARS SUBVENTION EQUIPEMENT MDA	MDA	55 618	14 501		41 117
ARS SUBV MISE EN CONFORMITE COVID (part du financement de 25 800 euros)	COVID	1 972	190		1 783
	TOTAL	57 590	14 691		42 900



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	144 034	144 034		
Dettes fiscales et sociales	2 622	2 622		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	240	240		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	146 896	146 896		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	33 447
Dettes fiscales et sociales	1 472
Autres dettes	
TOTAL	34 919



Maison Des Adolescents de Haute-Corse

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 040 Euros.